



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

N° 2013-11-07-10

TARIF DU MARCHE DE NOEL

Le 7 novembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2013

Date d'affichage de la convocation : 25 octobre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - M. BISSON
Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.
M. CALLIOT - M. LHENRY - Mme MILLOT - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT –
M. PERNET – Mme LEFORT - M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme MASSON - M. ANTUNES

EXCUSES : Mme MOREAU donne pouvoir à Mme MILLOT
 Mme CORREIA donne pouvoir à M. ANTUNES
 Mme DORTA donne pouvoir à M. FENAT

ABSENTS :

Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO
M. BESSON

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Procurations : 3
Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PEROT

10/ TARIF DU MARCHE DE NOEL

La commune organise son premier marché de Noël, lequel se déroulera le dimanche 1er décembre 2013 au Centre de Culture André Gallois.

Lors de cette journée une trentaine d'artistes feront découvrir leurs créations pour les fêtes de fin d'année :

- sculptures sur bois, vêtements pour enfants, sacs à mains, vêtements, céramiques, peintures, costumes, porcelaine, bijoux fantaisies, dessins, tableaux en 3D, carterie, scrapbooking, décoration de Noël, peluches, chocolats, escargots, jouets, objets en pâte à sel, produits régionaux.

Cette journée chaleureuse sera illuminée par la présence du père Noël et des interprétations musicales de deux intervenants. Agrémentée d'un espace gourmand et d'un concours de dessin pour les enfants.

Le stand de 3m60 des exposants sera composé de :

- 3 Tables de 1m20 x 60 cm
- 2 Chaises
- 3 Grilles caddies
- Branchement électrique si besoin.

Pour cette première manifestation, le prix du stand a été fixé à 10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'approuver le tarif de 10 € par stand pour cette manifestation

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX